

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I" de classe C - BNP PARIBAS MOIS ISR (FR0007009808)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le FCP a pour objectif, sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro (€STR) capitalisé après prise en compte des frais courants, en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du FCP repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le FCP est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le FCP bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du FCP est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP investit au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant les obligations d'entreprises de maturité courte libellées en euro.

a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.

b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.

c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois.

Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs (20% pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17S7 du règlement (UE) 2017/1131.

Le FCP peut investir 100% de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro et/ou en devises (avec dans ce cas la mise en place d'une couverture de change systématique via l'utilisation des instruments dérivés) émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le FCP peut investir jusqu'à 20% de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.

Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le FCP investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change. Les titres en devises font l'objet d'une couverture systématique via les dérivés. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation des sommes distribuables : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 0,50%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,05% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

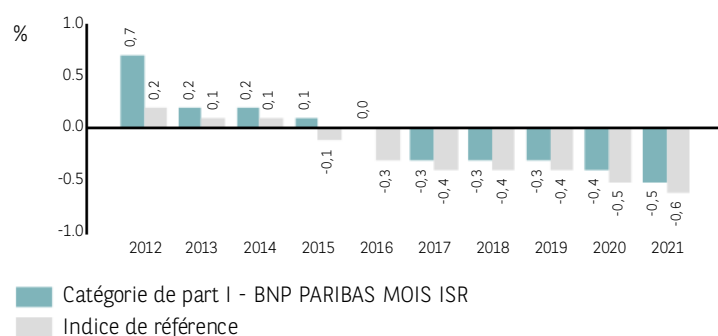
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 10 avril 1997;
- La part a été créée le 10 avril 1997.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- La stratégie d'investissement du FCP a évolué en date du 01/02/2021. Par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change